



DIRECTIVES DE PUBLICATION

Revue *Caminando*, vol. 34, 2019

Langues

- Les textes peuvent être soumis en français, de même qu'en espagnol, en portugais ou en anglais. Les textes seront traduits en français.

Format

- Le texte doit être présenté à simple interligne, en format lettre (8,5"x 11"), avec un caractère d'imprimerie de 12 points (Times New Roman). Les textes doivent comporter le moins d'interventions de mise en page et de styles possibles.
- Les textes devront être envoyés en format .doc ou .docx, par courriel, à l'adresse caminando@cdhal.org.

Longueur

- La **longueur** des articles recherchés se situe entre 1000 et 2000 mots environ, incluant la biographie des auteur-e-s, les notes, les références s'il y en a, les tableaux, les figures et les images.

Structure des articles

Chaque texte comporte les parties suivantes :

- Le **titre de l'article** doit être significatif et contenir un maximum de 12 mots. Il est recommandé que tout au long du texte, des sous-titres soient utilisés pour mettre en évidence la structure de l'article et pour en faciliter la lecture.
- Le **titre et les sous-titres** doivent être écrits en lettres minuscules en caractères gras.
- Le nom des auteur-e-s doit apparaître sous le titre de l'article et une brève **biographie** (75 mots maximum) de chacun-e des auteur-e-s doit être incluse à la fin du texte.
- Il est recommandé que la structure des textes soit composée d'une introduction, d'une argumentation et d'une ou plusieurs conclusions.
- Les **tableaux et figures** doivent être accompagnés d'un court titre (inséré au bon endroit dans le texte) et envoyés en haute résolution (.jpg ou .png) en pièces jointes.
- Il est recommandé de suggérer deux à trois exergues et de surligner ces phrases en jaune. L'exergue est une phrase extraite du texte reprenant une information importante, mise en évidence et permettant au lecteur de repérer rapidement quelques idées principales du texte et lui donner envie de lire l'article (tiré de Les éléments essentiels d'un article).

Photos et images

- Il est recommandé d'inclure des **éléments visuels** (photos, illustrations, etc.) faisant référence au sujet du texte.
- Les photos et illustrations devront être envoyées en pièce jointe en format .jpg ou .png. Ces images seront publiées en noir et blanc. Toute photo doit être de bonne qualité et de taille suffisante pour l'impression.
 - Taille minimum : 3.4" x 2.5"

En cas de recherche d'images sur Google, veuillez paramétrer les outils de recherche afin de trouver des images de la plus grande taille possible et vous assurer que celles-ci sont libres de droits.

- Les **crédits des photos** doivent être indiqués sous la photo dans le texte (auteur, année de publication). Une courte légende peut être associée aux photos et images (s'il y a lieu), et sera également inscrite sous l'image.

Utilisation de sigles

- Tout nom d'instance ou d'organisme pouvant être réduit à un sigle ou un acronyme doit d'abord être écrit au long (en toutes lettres) et être immédiatement suivi de son sigle entre parenthèses.

Citations et références

- Les notes et références doivent être placées sous forme de liste **à la fin du document** et seront identifiées avec des chiffres arabes. Les articles doivent contenir **un maximum de 10 notes, incluant les références bibliographiques**.
- Les références citées dans le texte sont présentées selon les normes bibliographiques suivantes :

Un article scientifique

Nom, prénom (année). « Titre de l'article », *Titre de la revue*, no. X, p. X à X.

Bresser-Pereira, Luiz Carlos (2009). « Amérique latine : de l'interprétation nationaliste à l'interprétation par la dépendance », *Tiers-monde*, no. 199, p.533-546.

Un article de journal

Nom, prénom (année). « Titre de l'article », *Titre du journal*, date. (s'il s'agit d'une référence électronique, indiquer le lien web et le mois de consultation)

Larouche, Vincent (2013). « L'ambassade appuie un projet minier douteux au Mexique, *La Presse*, 6 mai 2013, en ligne : <http://www.lapresse.ca/actualites/politique-canadienne/201305/05/01-4647840-lambassade-appuie-un-projet-minier-douteux-au-mexique.php> (page consultée en février 2014).

Si l'article n'est pas signé par un auteur spécifique, veuillez indiquer en premier le nom du journal.

Une monographie (livre, rapports de recherche, brochure, etc.)

Nom, prénom (année). *Titre*. Ville : éditeur.

Deneault, Alain et William Sacher (2012). *Paradis sous terre : Comment le Canada est devenu la plaque tournante de l'industrie minière mondiale*. Montréal : Écosociété, 192 p.

Un chapitre dans un ouvrage collectif

Nom, prénom (année). « Titre du chapitre », dans Nom, prénom (dir.), *Titre du livre* (p. X à Y). Ville : éditeur.

Blackwood, Elizabeth et Veronika Stewart (2012). « CIDA and the Mining Sector: Extractive Industries as an Overseas Development Strategy », dans Brown, Stephen (dir.), *Struggling for Effectiveness: CIDA and Canadian Foreign Aid* (p. 217-245). Montréal ; Ithaca : McGill-Queen's University Press.

Un mémoire ou une thèse

Nom, prénom (année). *Titre*, mémoire/thèse. Université.

Cournier, Marine (2013). *Sociétés minières canadiennes et violations des droits de l'homme à l'étranger : le Canada respecte-t-il les prescriptions internationales en la matière?*, Mémoire de maîtrise. Université de Montréal.

Un communiqué ou rapport d'un organisme

Nom de l'organisme (année). *Titre du communiqué / rapport*, date de publication. (si le document est disponible en ligne, veuillez ajouter l'adresse web).

United Steelworkers, Common Frontiers et MiningWatch Canada (2013). *Report Reveals How Canadian Diplomacy Supported Deadly Blackfire Mining Project*, 6 mai 2013, en ligne : <http://www.miningwatch.ca/news/report-reveals-how-canadian-diplomacy-supported-deadly-blackfire-mining-project> (page consultée en mai 2013).

Un site web

Agence du revenu du Canada. « Actions accréditatives », en ligne : <http://www.cra-arc.gc.ca/tx/bsnss/tpcs/fts-paa/menu-fra.html> (page consultée en février 2014).

Une convention, traité ou loi

Nom de la convention. (Année, date de signature). [Entrée en vigueur : date d'entrée en vigueur]

Accord de libre-échange nord-américain entre le gouvernement du Canada, le gouvernement des États-Unis et le gouvernement du Mexique. (1992, 17 décembre). [Entrée en vigueur : 1^{er} janvier 1994].

Pour toute question, veuillez vous adresser à : caminando@cdhal.org.